

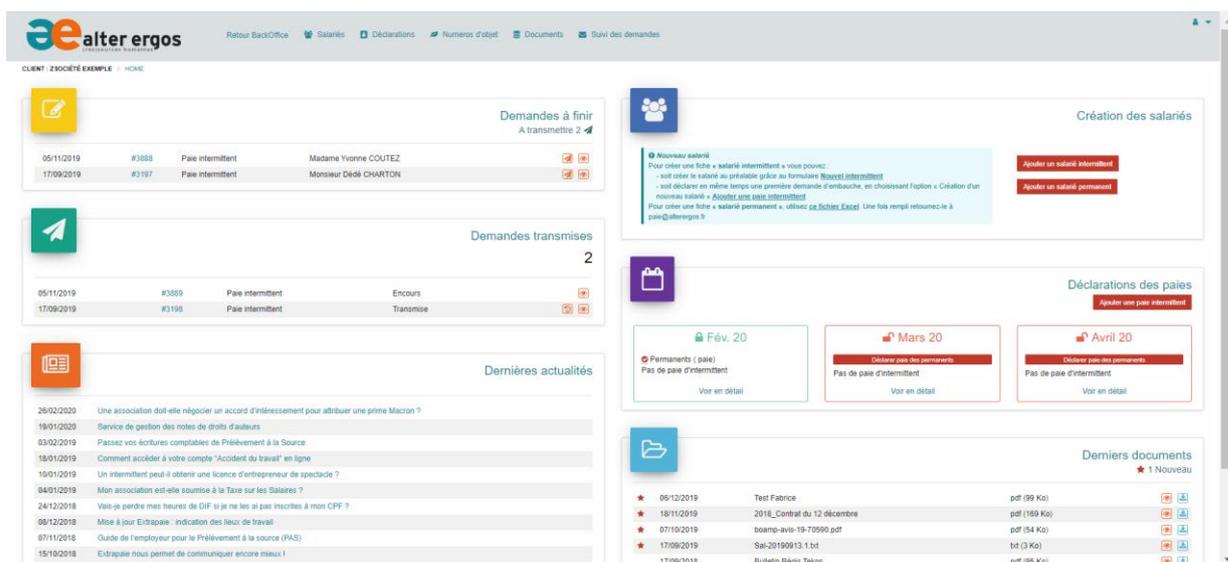
# EXTRAPAIE | MANUEL D'UTILISATION

## Présentation de votre tableau de bord

La page d'accueil d'EXTRAPAIE est votre tableau de bord. Vous pouvez y retourner depuis n'importe quelle page en cliquant sur le logo **alter ergos** ou sur le lien « home ».



Le menu permet d'accéder aux différentes fonctionnalités du site, mais la page d'accueil vous aiguille d'un simple clic vers les pages utiles. Ces raccourcis sont regroupés en 6 zones détaillées ci-dessous.



## Gestion des demandes

Les deux premiers blocs en haut à gauche de l'écran permettent de visualiser où en sont vos demandes. Les demandes sont stockées dans le premier bloc tant qu'elles ne sont pas transmises avant de passer dans le second.

### Demandes à finir

Une fois validées, vos demandes de paies pour vos intermittents sont stockées dans cette zone. Tant qu'elles ne sont pas « transmises », nous ne pouvons pas les traiter. Pour vérifier ou modifier votre demande, cliquez sur l'icône  afin de l'afficher.

Pour modifier les éléments de rémunération (cadre rouge), vous devez cliquer sur le bouton « modifier ». Vous affichez alors le détail des éléments de rémunération. Vous pouvez supprimer les éléments de rémunération listés dans la demande en utilisant la corbeille, et les remplacer par des éléments saisi dans



la zone des éléments à ajouter à condition que ces éléments concernent des dates incluses dans la période du contrat. Puis cliquez sur suivant pour enregistrer la demande.

**Retour à la liste**

**Demande #3888**

Créé le : 05/11/2019 16:23  
Par : M. Pascal Chevereau  
Statut : Brouillon Transmettre  
Catégorie : Paie intermittent

**Pièces jointes**  
Aucune pièce jointe à la demande

**Données**

**Salarié**  
Nom : Madame Yvonne COUTEZ  
Adresse : Le haut du bourg  
CP / Ville : 42200 St Jean

**Contrat**  
Début : 07/11/2019 à 09:00  
Fin : 08/11/2019  
Soit : 2 jours  
Profession : Choriste (CHO020 - Artiste)  
Lieu : Reims  
Numero d'objet : me - 153Z54766874 : La Quadrature du Cercle

**Eléments de rémunération**

07/11/19   Reims   CI   Cachet(s) (Répétition)   200 € (brut)
08/11/19   Reims   CI   Cachet(s) (Représentation)   300 € (brut)

**Eléments à ajouter**

Consigne de saisie  
Indiquer les éléments à ajouter pour chaque jour travaillé. Par défaut, 1 date travaillée = 1 cachet de représentation. S'il y a eu deux représentations dans une même journée, saisir deux fois l'information.

Représentation	Répétition	Défraiement	Message	Document
Date	Lieu	Montant	Type	
<input type="text"/>	Reims	<input type="text"/>	Salaire net	

Ajouter >>

**Salarié**  
Nom / Prénom : Madame Yvonne COUTEZ  
Adresse : Le haut du bourg  
CP / Ville : 42200 St Jean

**Contrat**  
Début : 07/11/2019 à 09:00  
Fin : 08/11/2019  
Soit : 2 jours  
Profession : Choriste (CHO020 - Artiste)  
Lieu : Reims  
Numero d'objet : me - 153Z54766874 : La Quadrature du Cercle

**Eléments de rémunération**

- Répétition le 07/11/2019 durant une 1/2 journée à Reims pour 200 € (brut)
- Représentation le 08/11/2019 à Reims pour 300 € (brut)

**Suivant**

Les éléments concernant le salarié ou le contrat ne sont pas modifiables. Si vous devez modifier ces éléments ou annuler la demande, vous devez utiliser l'icône

**Demande #3888**

Créée le : 05/11/2019 16:23  
Par : M. Pascal Chevereau  
Statut : Brouillon Transmettre  
Catégorie : Paie intermittent

**Pièces jointes**  
Aucune pièce jointe à la demande

**Historique**

- M. Pascal Chevereau 05.11.19 à 16:23  
Creation de la paie intermittent
- M. Pascal Chevereau 05.11.19 à 16:24  
Modification de la paie intermittent

L'icône permet de joindre un document à la demande, et de nous adresser un commentaire qui se retrouvera dans l'Historique.

En cliquant sur « retour à la liste », vous revenez à la page principale du menu « suivi des demandes », dans l'onglet correspondant à l'état de cette demande (ici, onglet « à transmettre »). Vous pouvez alors cliquer sur une autre demande à modifier, compléter ou annuler.

**A transmettre** Transmises Traitées

Liste des demandes à transmettre

Afficher  éléments Rechercher :

Numéro	Date	Catégorie	Statut
#3888	05/11/2019 16:23	Paie intermittent : Y. COUTEZ	Brouillon
#3197	17/09/2019 14:16	Paie intermittent : D. CHARTON	Brouillon

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent 1 Suivant

Si vous préférez revenir à la page d'accueil, cliquer sur Home ou sur le logos **alter ergos**.



## Demandes Transmises

Dans cette zone sont stockées les demandes transmises. Elle sont soit en attente de traitement (dans ce cas l'icône va permettre d'annuler la transmission et la demande remontera en « Demande à transmettre », et vous pourrez la modifier), soit en cours de traitement et dans ce cas elle n'est plus modifiable. Vous pouvez uniquement la visualiser. Pour modifier ou annuler une demande en cours, vous devez faire une demande par mail en indiquant le numéro de la demande.

Après la clôture mensuelle, nous synchronisons la base Extrapaie et les demandes « en cours » se trouveront archivées dans l'onglet « Traitées » du menu « Suivi des demandes ».

## Dernières actualités

Nous publions aussi souvent que nécessaire différents articles sur notre site [www.alterergos.fr](http://www.alterergos.fr), dans la rubrique actus. La plupart de ces articles sont publics mais d'autres ne sont accessibles que depuis votre espace EXTRAPAIE.

## Création des salariés

Pour les intermittents, cliquez sur le bouton indiqué. Toutefois vous pouvez également utiliser ce bouton pour renseigner l'identité de vos nouveaux permanents. Utilisez néanmoins le fichier Excel pour nous communiquer les éléments contractuels des embauches en CDI ou en CDD long (plus d'un mois).

## Déclaration des paies

Pour les intermittents, cliquez sur le bouton **Ajouter une paie intermittent**. Le calendrier permet d'accéder directement (en cliquant sur « Voir en détail ») à la page des éléments déclarés sur la période concernée (raccourcis vers le menu déclarations), de visualiser les mois ouverts à la déclaration, et de consulter les demandes déjà postées.

Fév. 20

Permanents ( paie)  
Pas de paie d'intermittent

[Voir en détail](#)

Mars 20

**Déclarer paie des permanents**  
Pas de paie d'intermittent

[Voir en détail](#)

Avril 20

**Déclarer paie des permanents**  
Pas de paie d'intermittent

[Voir en détail](#)

Le bouton **Déclarer paie des permanents** permet d'accéder à l'écran de déclaration des variables de paie.

## Derniers documents

Retrouvez ici la liste des derniers documents déposés sur votre espace, qu'il s'agisse des documents que nous vous mettons à disposition (onglet « dossier social » du menu document) ou des documents liés à des salariés ou à l'établissement, que vous avez vous-même déposés. L'œil permet de visualiser les détails du dépôt, et l'icône permet, lui, de télécharger et visualiser le document.

## Assistance EXTRAPAIE

Du lundi au vendredi de 9h à 18h - Pascal 06 65 71 68 49

[paie@alterergos.fr](mailto:paie@alterergos.fr)